

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 février 2023
Rapporteur :
Monsieur David LESVENAN

N° 4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023 (accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Aménagement de la rocade Est de Quimper - Conventions avec le Conseil
Départemental du Finistère**

L'aménagement de la rocade Est de Quimper ou RD 783 entre l'échangeur du Loch et le rond-point d'Ergué Armel nécessite un travail collaboratif entre le Conseil Départemental du Finistère et la ville de Quimper afin de se doter des outils permettant de valider un programme conjoint d'aménagement.

Une convention cadre de gouvernance et de financement et une convention de groupement de commandes pour la réalisation d'études de trafic doivent être passées avec le CD 29 pour réaliser les études préliminaires permettant l'élaboration d'un programme d'aménagement entre l'échangeur du Loch et le giratoire Lebon pour une participation communale de 300 000 €HT sur un coût d'opération de 600 K€ réparti à parité avec le Département du Finistère.

Les aménagements actuels de la rocade Est de Quimper, et en particulier la route de Brest et le boulevard Allende, de l'échangeur du Loc'h jusqu'au giratoire Le Bon, en passant par le giratoire de Tréqueffelec, le boulevard d'Ergué Armel doivent être interrogés. Dans cet objectif, le Conseil Départemental du Finistère et la Ville de Quimper ont décidé de lancer une réflexion stratégique à des fins d'aménagement de l'ensemble de ce secteur.

Cette réflexion devra répondre aux enjeux ci-après :

- Fluidifier et sécuriser les déplacements, tous modes confondus ;
- Désenclaver le quartier de Cuzon et le quartier de l'hippodrome ;
- Lutter contre les inondations par l'aménagement d'ouvrages sur le Frouit, en zone inondable, tout en maintenant la continuité écologique ;

- Répondre au développement urbain (pôle médical de Kerlic, renouvellement urbain de la zone industrielle de l'Hippodrome, aménagement de la « grande salle », aménagement des quartiers de la gare), aux projets mobilités de la ville de Quimper (projets cyclables, transport en commun) et au trafic supplémentaire ou au report de trafic qui en découleront ;
- Développer les mobilités actives.

Le Conseil Départemental du Finistère et la ville de Quimper s'accordent sur la nécessité de prioriser les études d'aménagement sur un premier tronçon de la RD 783 entre l'échangeur du Loch et le giratoire Lebon. Pour désenclaver les quartiers de Cuzon et de l'hippodrome, la ville de Quimper souhaite réaliser un giratoire sur le boulevard Allende.

Pour cela des études préliminaires sont à mener et doivent faire l'objet d'un premier accord de financement entre le CD 29 et la ville de Quimper dans le cadre de la convention cadre de gouvernance et de financement.

Ces études préliminaires comprennent notamment :

- Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination des études préalables et l'établissement des programmes d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental du Finistère ;
- La construction et le calage du modèle de trafic à l'échelle de l'agglomération (1er marché subséquent du marché accord cadre de modélisation de trafic à l'échelle de l'agglomération de Quimper) ;
- L'établissement des modélisations de trafic sur le tronçon de la RD 783 entre le giratoire Lebon et l'échangeur du Loch (2e marché subséquent du marché accord cadre de modélisation de trafic à l'échelle de l'agglomération de Quimper) ;
- La réalisation des études préalables nécessaires sur le dit tronçon sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental du Finistère : études acoustiques, études faunistiques et floristiques, études de qualité de l'air, études d'impact agricoles, études socio – économiques, études hydrauliques (gestion des eaux pluviales et lutte contre les inondations), études géotechniques, études topographiques...
- une association des riverains, des chambres consulaires, des acteurs économiques et des autres usagers.

Afin de réaliser des études de trafic à l'échelle de l'agglomération, il est nécessaire de signer une convention de groupement de commandes entre la ville de Quimper et le Conseil Départemental du Finistère, ce dernier étant le mandataire du groupement. Pourront notamment être concernés par ce groupement de commandes les marchés publics relatifs aux prestations suivantes :

- Une étude de circulation globale à l'échelle de l'agglomération quimpéroise permettant de construire et caler le modèle de trafic (financée à parts égales entre le Conseil Départemental du Finistère et la ville de Quimper) ;
- Des études spécifiques sur certains secteurs des routes et des rocades de Quimper, qui pourront être commandées par l'un, l'autre ou les deux maîtres d'ouvrages et qui feront l'objet de modalités de financement spécifiques pour chaque étude.

Le coût à la charge de la ville de Quimper pour la réalisation des études préliminaires entre l'échangeur du Loch et le giratoire Lebon s'élève à 300 000 €HT conformément à l'article 4 de la convention de gouvernance et de financement. Un premier budget de 100 000 € HT est proposé au budget 2023 de la ville de Quimper.

Ces études ont pour objectif de définir un programme conjoint d'aménagement de ce premier tronçon de la RD 783 en 2024 après réalisation des études préliminaires en 2023. Elles permettront en particulier de vérifier l'opportunité d'un giratoire entre la route de Cuzon et le boulevard Allende.

Après avoir délibéré (7 abstentions ; 41 suffrages exprimés dont 41 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver la convention cadre de gouvernance et de financement de l'aménagement de la RD 783 et d'autoriser madame la maire à la signer ;
- 2 - d'approuver la convention de groupement de commandes pour la réalisation d'études de trafic sur l'agglomération quimpéroise et d'autoriser madame la maire à la signer.